



FEUILLE DE MATCH FOOTBALL A 11 à retourner à versailles@sport-u.com

Match joué le à Lieu

Arbitre (Nom et adresse)

Arbitre Assistant 1 :

Arbitre Assistant 2 :

Féminin Masculin à 11 CFU N1 CFU N2 CFE IUT
 CFDU

EQUIPE A
Couleur maillots

RESULTAT

A battu / fait match nul avec

 à
Tirs aux buts à

EQUIPE B
Couleur maillots

	N°Licence	NOM	CARTONS			CARTONS			NOM	N°Licence
			Ja	Bl	R	Ja	Bl	R		
1										1
2										2
3										3
4										4
5										5
6										6
7										7
8										8
9										9
10										10
11										11
12										12
13										13
14										14
15										15
16										16
17										17
18										18

COACH

COACH

DIRIGEANT
DIRIGEANT

DIRIGEANT
DIRIGEANT

SIGNATURES

Cap. Equipe A Arbitre Cap. Equipe B

Arbitre Adjoint 1 Arbitre Adjoint 2

Les responsables d'équipes (Managers, Coachs ou Capitaines) et l'arbitre central signent pour valider les éléments de score. Aucune réclamation ne sera acceptée après signature.
Présentation des Cartes d'étudiant avec photo ou pièce d'identité avec photo avant chaque match pour les joueurs inscrits sur la feuille de match.

Règle 3.5 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse de sa licence valide (ou à titre exceptionnel d'une attestation délivrée par le CR Sport U) accompagnée de la carte d'étudiant. La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

Règle 3.6 : En cas de non-respect de ces dispositions ou de fraude avérée, constatés même a posteriori, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :
 Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive et suspension immédiate du joueur selon les règles des CMR ou CMN correspondantes

Règle 5.5 : Vérification des licences et des cartes d'étudiant

Le capitaine d'équipe et l'arbitre doivent vérifier les licences et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Règle 5.8.1 : Sports collectifs

Le forfait d'une équipe (sauf cas de force majeure) est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 20 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre...

Les réserves portant sur la qualification ou l'identité des joueurs doivent être formulées par écrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre, signées par le capitaine réclamant et contresignées par l'arbitre et le capitaine adverse après prise de connaissance.

Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales motivées ou non sur sa qualification pourront être faites immédiatement en présence de l'arbitre, d'un juge de touche et du capitaine adverse. Elles seront ensuite inscrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après la partie par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et les contresignera avec lui.

<p>Réserves ou réclamations équipe A</p> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>Réserves ou réclamations équipe B</p> <hr/> <hr/> <hr/>	
Cap. Equipe A	Arbitre	Cap. Equipe B
SIGNATURES		
Arbitre Adjoint 1	Arbitre Adjoint 2	

RAPPORT EN CAS D'INCIDENT GRAVE AVEC EXCLUSION DE JOUEURS

NOM Prénom	N° Licence FFSU	EQUIPE	MOTIF DE L'EXCLUSION							
			Exclusion temporaire carton jaune et/ou blanc	Exclusion définitive carton rouge	Jeu dangereux	Brutalité	Coupe de pied sur joueur au sol	Menaces, insultes envers arbitre ou adversaire	Bousculade envers arbitre	Agression sur l'arbitre

RAPPORT CIRCONSTANCIEL DES FAITS

Arbitre

JOUEURS BLESSÉS

NOM	Prénom	N° Licence	Localisation blessure et circonstances